

DATE: 31/03/2023 EMETTEUR:		REFERENCE: DMO INF – 23 005		
		DESTINATAIRE(s):		
Nom : Gaelle SALAUN Département : Marketing Téléphone : 03 87 21 42 68		Réseau Commercial Gestion Privée		
REDACTEUR:		COPIE(S) POUR INFORMATION:		
Nom : Fabien LOSSER Téléphone : 03 88 52 57 39		Directions BDD, BDR Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients		
PROCESSUS				
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD, Karine GEORGEL		

Objet : mise en marché d'AVENIR DURABLE Code ISIN : FR001400FXG7

Résumé de la note

Du 06 avril au 28 juillet 2023, la CEGEE commercialise **AVENIR DURABLE, une obligation verte de droit français** indexée sur l'évolution de l'indice iEdge ESG World SDG decrement 5% NTR® (Code Bloomberg : SDGW0DN Index) proposée par NATIXIS Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 20 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur BDD ou BDR à l'exception des collaborateurs du CRC	
Dates de commercialisation	06/04/2023 à 9 h au 28/07/2023 à 17 h (17/07/2023 pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), au 21/07 pour les contrats Millevie Life et Millevie Lux de BPCE Life, et pour les contrats CINTO avant le 04/08/2023 à 12 h. (Délai limite de réception du dossier complet et conforme chez l'assureur)	
Date d'Émission et de règlement	18 août 2023	
Type de placement	Obligation verte de droit français présentant une garantie du capital à l'échéance et indexée sur l'indice SDGWODN	
	Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 10 % de l'indice par rapport à son Niveau Initial.	
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et BPCE Vie en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi).	
Clientèle cible	Personnes physiques : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée, Banque Privée Personnes morales : Professionnels, Entreprises / ESI / institutionnels, Sociétés/holdings patrimoniales	
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert)	
	Eligible aux non-résidents français. Commercialisation hors US persons	
Indicateur de Risque	2/7	
Parcours client	L'offre sera commercialisée via les parcours de conseil en investissement LEA, O2S ainsi que ceux destinés aux personnes morales.	
Objectif d'investissement	Epargner pour mes proches, Constituer une épargne, Transmettre mon patrimoine, Préparer ma retraite, Percevoir des revenus complémentaires, Préparer un projet immobilier, Valoriser mon capital, Valoriser toute mon épargne,	



- / .	Pour les personnes	s morales · nla	car mac rácaru	os stablos (long to	١ .
_ , , , , , , ,		o moranes . pie	acei illes reserve	es stables (long te	rme),
Durée du projet	10 ans				
Profil risque accepté par le client	R1				
Commission de souscription	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)				
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.				
Commissions et Coûts liés à l'investissement	Commissi Coûts liés à l'i	ervice d'inves on de distribu on accessoire nvestissemen un investissen Sortie après 1	tissement: tion: 3,50 % ma de placement: I t au fil du tempe nent de 10 k€)	ximum du monta Néant <u>S :</u> Sortie à	·
	Coûts totaux	an 438 €	ans 438 €	l'échéance 438 €	
Complétude et conformité DRC	Obligatoire	+30 C	730 C	+30 C	

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 20 M€ réparti provisoirement comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Avenir Durable
AUBE - HAUTE MARNE	1 637 069
MARNE - ARDENNES	3 099 731
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	3 349 713
MOSELLE	3 886 812
VOSGES	1 803 380
BAS RHIN	3 985 149
HAUT RHIN	2 238 145
TOTAL CEGEE	20 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE l'OBLIGATION VERTE AVENIR DURABLE

D'une maturité de 10 ans, l'obligation verte AVENIR DURABLE s'adresse à des clients particuliers de moins de 80 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 100 % à l'échéance du 04/04/2033,
- → Une possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans), en cas d'activation du remboursement automatique anticipé
- → Une valorisation sur le long terme de leur épargne, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice iEdge ESG Word SDG Decrement 5 % NTR



AVENIR DURABLE s'adresse <u>uniquement</u> aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité. Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 80 ans et plus.

Avenir Durable peut être proposé aux particuliers, à la clientèle Grand Public et Premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.

Code ISIN	FR001400FXG7		
Emetteur	Natixis		
Devise	Euro (€)		
Sous-jacent	L'indice iEdge ESG World SDG Decrement 5 % NTR est calculé et publié par la société SGX®. L'indice est composé de 115 entreprises européennes, américaines et japonaises, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable. Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SGX® s'appuie sur les notes « ESG » attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies. Ces 115 valeurs de l'indice sont ensuite équipondérées en fonction de la répartition géographique suivante : zone Euro 50%, Etats-Unis 45% et Japon 5%. La composition de l'Indice est revue tous les trimestres. Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site de SGX : https://www.sqx.com/indices/products/sdqt50dn.		
Période de souscription	Du 06 avril à 9 h au 28 juillet 2023 à 17 h.		
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100 € (brut de frais)		
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation		
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale		
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).		
Eligibilité	 Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE CNP: Nuances Grenadine Nuances 3D: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la Gestion Déléguée Nuances Plus et Nuances Privilège: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la GSM Nuances Capi BPCE Vie (toutes générations): Millevie Initiale et Millevie Initiale 2 Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2: en Gestion Libre et en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Premium et Millevie Premium 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Capi et Millevie Capi 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Infinie et Millevie Infinie 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion ✓ CNP Patrimoine: SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI. La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP ✓ LMP La Mondiale Partenaire: DEDIANCE 1818 VIE et CAPI, MULTIANCE 1818 VIE et CAPI La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP 		



	 ✓ BPCE Life : MILLEVIE LIFE et MILLEVIE LUX La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP
	 CTO: Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. Non éligible au PEA
Durée d'investissement conseillé	10 ans
Date d'Emission et de règlement Date d'échéance	18 août 2023 04 avril 2033
Niveau initial	Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge ESG World SDG Decrement 5% NTR constatés les 16, 17 et 18 août 2023.
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	15 septembre 2028
Mécanisme de remboursement anticipé	Si l'Indice a progressé de 10 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, le remboursement anticipé se déclenche et l'investisseur bénéficiera du capital initial (hors frais) et d'un gain de 7 % par année écoulée soit 135 % du capital initial (hors frais)
Date de remboursement Automatique Anticipé	02 octobre 2028
Date d'Evaluation Finale	18 mars 2033
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Avenir Durable aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 04 avril 2033 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie, Millevie Initiale 2, Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie Infinie 2): ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation

2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de <u>ISS https://www.issgovernance.com/esg/</u>
Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable, consulter le site https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-



En voici le sommaire :

■ 01 Informations sur I'Obligation Verte

- 04

Caractéristiques d'Avenir Durable

- Eligibilité et souscriptions
- Avantages / Inconvénients
- Facteurs de risques
- Conflits d'intérêts potentiels

■ 02 Indice de referenceL'Indice iEdge ESG World SDG Decrement 5% NTR®

• <u>05</u>

Annexes

- Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance
- Contacts

■ 03 Mécanisme et scénarios

3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Eligibles	Nuances Plus: uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D: uniquement en Dimension Liberté, en gestion libre et en parallèle de la Gestion Déléguée Nuances Grenadine: uniquement en Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi: uniquement dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre »	Millevie Premium et Millevie Premium 2 Millevie Infinie et Millevie Infinie 2 Millevie Capi et Millevie Capi 2 Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, en gestion libre ou en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Initiale et Millevie Initiale 2
Onérations	=	
Opérations réalisables	PUMA du 06/04/2023 au 28/07/2023 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (Vers Nuances Plus ou Nuances 3 D). Versement complémentaire	MyAssur du 06/04/2023 au 28/07/2023 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s)
	Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation.	Versement complémentaire
	Arbitrage depuis (contrats en gestion libre et GSM/GEDEL): - le support en euros du contrat, - les UC permanentes	Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion.
	Rappel: depuis le 04/07/2022, l'arbitrage est possible sur PUMA pour les contrats en Gestion Sous Mandat / Gestion Déléguée (Nuances Privilège, Nuances Plus et Nuances 3D).	WebAssur jusqu'au 17/07/2023 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur)
	Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI	Adhésion avec clause bénéficiaire en
	La fonctionnalité « recyclage », n'est plus accessible, il y a lieu désormais de passer par un arbitrage classique pour recycler les fonds échus	rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire dans le cadre :
	Mode manuel ISI jusqu'au 17/07/2023 Si l'indisponibilité est momentanée :	 d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité



S A e N	Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). A défaut, SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT : dernière saisie impérativement le 24/07/2023 au soir Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi, pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus : procédure manuelle	financière) d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse et décision par la Sécurité financière) de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) de l'Epargne Handicap de contrat démembré Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.
•	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 28/07/2023 Protection en capital à l'échéance à hauteur de 100 % (hors fra	•

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel: Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 17 Juillet 2023

4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL - SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.
 L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Life, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
 - BPCE Life est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Avenir Durable en cas de demande de rachat,
 d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Life, BPCE Vie et CNP Assurances /
 Patrimoine pouvant décider d'acquérir ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Avenir Durable ne présente pas de risque de perte en capital à l'échéance.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 04 avril 2033, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :



En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).

- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice SGX® SDGW0DN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Le mécanisme de protection du capital à 100 % ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Avenir Durable jusqu'à l'échéance du 04 avril 2033.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

	Risque de perte en capital
	Risque de perte en capital lié au sous-jacent
Risque de volatilité	
Principaux risques	Risque de liquidité
	Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent
	Risque lié à l'obligation verte
	Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée

Age maximum recommandé: 80 ans en CEGEE

Canal de distribution : face à face, à distance en assurance-vie,

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- ⇒ Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Finance Durable à compter du 16 avril
- ⇒ La souscription doit <u>obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).</u>

Sélectionner dans l'outil:

Projets:

- → Constituer une épargne
- → Préparer ma retraite
- → Epargner pour mes proches
- → Transmettre mon patrimoine
- Préparer un projet immobilier
- → Valoriser toute mon épargne
- → Valoriser mon capital
- → Percevoir des revenus complémentaires



Durée : Long terme (10 ans) **Rendement/Risque** : R1

→ Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet « Placer mes réserves stables (long terme) ».

<u>La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client</u>. <u>En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire Avenir Durable si LEA ne le propose pas.</u>

- □ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- □ Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Avenir Durable s'adresse aux investisseurs qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- □ La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription : moins de 80 ans, pour un âge maximum inférieur à 90 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).

Pour les éventuels clients de 80 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 80 ans et plus), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement (doc « DECLARATION LIEE A LA SOUSCRIPTION D'UN TITRE DE CREANCE par un souscripteur âgé de 80 ans et plus » disponible dans la Rubrique des Commerciaux).

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 80 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.

En cas de souscription en Assurance vie, si le souscripteur est âgé de 80 ans ou plus, la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL devra être renseignée et jointe au dossier.

Un contrôle de la conformité des souscriptions des personnes de 80 ans et plus sera réalisé par la Direction de la Maitrise des Risques et de la Conformité BDD.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- Avenir Durable ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)
 Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- Le document « synthèse épargne conseil de la banque »



Le bulletin de souscription ou d'adhésion signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de 80 ans et plus (déclaration liée à la souscription d'un titre de créance par un souscripteur âgé de 80 ans et plus).

Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie✓ Le bulletin de versement of Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)
- Souscription Natixis Life/ Natixis Life France: Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Souscription de contrats TEORA

- ✓ La Mondiale Partenaire LMP. Contrats éligibles : Dédiance1818, Multiance1818
- ✓ CNP Patrimoine. Contrats éligibles : Sélection Cinto Vie et Capi

Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.ce.natixis.com/).

7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Transmettre à la numérisation IDATE	CH (pochette numéi	risation)	
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou	PUMA/		OUI Les actes doivent être transmis dans une enveloppe blanche, un
Souscription AVENIR DURABLE	d'arbitrage	MyAssur	OUI	acte par enveloppe stanche, un avec la pochette courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	33.	OUI
dans un contrat d'assurance	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)	0174		Documents à transmettre dans l'enveloppe numérisation Agence
vie	La fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL EPA950	Oui	OUI à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque
				Les actes doivent être transmis dans une enveloppe blanche, un



		acte par enveloppe et envoyés
		avec la pochette courrier

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO

8.2 a. En EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription AVENIR DURABLE dans un CTO	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de 80 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

8.2 b. En EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AVENIR DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	OUI - sacoche courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de 80 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui	OUI - à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et à compter du 16 avril le QFD (Questionnaire Finance Durable)	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en cliquant ici.

Cordialement, Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER Direction Marketing